



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 6520

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des anciens prisonniers des camps du Viet-minh qui attendent depuis trente-quatre ans un statut particulier, compte tenu de l'extrême rigueur de leurs conditions de détention. Il lui précise que les rangs des quelque 2 000 survivants s'éclaircissent chaque jour et que certains d'entre eux connaissent des situations morales et matérielles difficiles. En conséquence, il lui demande s'il envisage de soumettre prochainement au Parlement un projet de loi en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme il l'a déclaré devant le Parlement à l'occasion de la discussion de son budget pour 1989, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre se préoccupe tout particulièrement de la situation des anciens prisonniers détenus dans les camps du Viet-Minh. C'est ainsi qu'un projet de loi a été mis au point et fait actuellement l'objet d'une étude interministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6520

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3479